



Mairie de Saulzet-le-Froid

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL

Séance du : 07/03/2025 à 18H30

Lieu : Mairie – Saulzet le Froid

Les membres du Conseil municipal de la Commune de Saulzet le Froid, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 25 février 2025, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

Ordre du jour :

- 1- **Approbation du PV de la réunion du 06/12/24**
- 2- **Révision allégée du PLU**
- 3- **Proposition changement de matériel informatique**
- 4- **Convention ADIT pour le RGPD**
- 5- **Tableau de classement de la voirie communale**
- 6- **Projet traverse de Zanières**
- 7- **Contrat Vincent BLANCK**
- 8- **Questions diverses**

LES PARTICIPANTS	
Présents :	Patrick Pellissier, Gérard Beaudonnat, Carine Fontaine, Martine Chaumet, Philippe Guittard, Colette Guilloud, Roux Ophélie, Céline Silberberg, Carine Gardet
Absents représentés :	
Absents non représentés :	Jérôme Pellissier,
Participants à la réunion :	

✓ Secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Ophélie Roux est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

1. **Approbation du compte rendu du 06 décembre 2024 :**

Pour	8
Contre	0
Abstention	1

2. **Modification allégée N°1 du PLU :**

Une modification allégée du PLU est engagée suite à la demande d'une concession de matériel agricole qui souhaite s'installer sur notre commune.

Cette révision a pour objectif de modifier le zonage de la parcelle convoitée afin que cette entreprise puisse s'installer.

Cette révision sera officialisée dès lors que l'entreprise se sera engagée par écrit à s'installer.

Ladite entreprise s'est également engagée à participer aux frais de procédure si celle-ci aboutie.

Mr le Maire soumet au vote afin de pouvoir finaliser cette opération

Pour	9
Contre	0
Abstention	0

3. **Proposition de changement du matériel informatique :**

Windows 10 disparaît pour laisser la place à Windows 11.

Dans le cadre de l'arrivée de cette nouvelle version, notre prestataire informatique préconise le changement complet du matériel informatique qui pourrait être obsolète et ne pas accueillir correctement la nouvelle version : coût de l'opération 1376.40 € TTC.

Dans un second temps il est également proposé d'installer uniquement la nouvelle version de Windows 11 sur le matériel existant : coût de l'opération 264 € TTC.

Au regard du coût de l'opération, les membres du conseil municipal sont plutôt favorables à la mise à jour du PC actuel vers Windows 11.

Mr le Maire soumet cette dernière proposition au vote :

Pour	9
Contre	0
Abstention	0

4. **Convention ADIT pour le RGPD :**

L'ADIT propose à la commune de l'accompagner dans le cadre de la mise en conformité des petites communes au RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données). Elle s'engage à l'informer de toutes les évolutions réglementaires et l'accompagner dans la mise en œuvre des moyens nécessaires à l'exécution de cette convention.

Il restera à nommer un délégué référent au sein du conseil municipal afin de faciliter les échanges avec l'ADIT.

Pour	9
Contre	0
Abstention	0

5. Tableau de classement de la voirie communale :

Mr le Maire explique qu'il a demandé le classement au tableau de la voirie communale des deux portions de route suivantes :

- A la Martre : de la patte d'oie jusqu'à la fontaine
- A Pessade : de l'entrée de Pessade jusqu'au restaurant le Petit Baladou.

Les membres du conseil municipal demandent s'il est possible d'avoir une version numérique de la carte de toute la voirie communale. Mr le Maire fera le nécessaire.

Mr le Maire soumet le nouveau classement au vote :

Pour	9
Contre	0
Abstention	0

6. Projet traverses de Zanières :

Le conseil départemental propose un aménagement particulier dans le cadre de la sécurisation du village de Zanières, sur la D5. La proposition est la suivante :

Côté sud :

	Avantages	Inconvénients	Coût
Chicane avec ilot central	Réduction de la vitesse dans les deux sens de circulation Végétalisation de l'ilot	Emprise plus importante Travaux de terrassement Entretien des espaces verts	Entre 30 000 et 40 000€
Marquage au sol et radar	Mise en service rapide Le radar pédagogique sensibilise les automobilistes à leur vitesse	Efficacité uniquement dans le sens entrant Moins efficace qu'un aménagement urbain avec bordures Nécessité de le restaurer	Entre 6000 et 8000 €

Côté nord :

	Avantages	Inconvénients	Coût
Marquage au sol	Renforcement de la signalisation verticale déjà présente. Mise en service rapide	Efficacité uniquement dans le sens entrant Nécessité de le restaurer	Entre 2000 et 3000 €

Les solutions présentées sont coûteuses et ont parfois une durée limitée dans le temps.

Mr le Maire précise qu'il a demandé au CD63 l'installation d'un radar fixe et que les propositions faites par le département concernant les différents aménagements peuvent être réalisés en attendant.

Les membres du conseil municipal estiment que d'autres solutions peuvent être envisagées, comme l'installation de feux intelligents. Cette option n'a pas été chiffrée par les services du département et le conseil aimerait en connaître le coût.

De plus l'arrivée d'un radar fixe interroge : combien cela coûte-t-il ? Qui doit prendre en charge l'entretien, montant moyen des frais de fonctionnement ?.....

Ce point est ajourné dans l'attente de plus d'informations. Mr le Maire ne soumet pas au vote.

7. Contrat Vincent BLANCK

Le contrat en CCD de Vincent BLANCK, arrivé à échéance le 28 février 2025, a été renouvelé par tacite reconduction. M le Maire souhaite un renouvellement à nouveau en CDD et demande au conseil municipal de voter cette reconduction pour une durée de 18 mois ou de 24 mois.

Mr le Maire soumet au vote (Ophélie Roux quitte la séance, elle ne participe pas au vote)

Pour 18 mois	5
Pour 24 mois	1
Contre	1
Abstention	1

Le contrat de notre employé communal est donc reconduit en CDD pour une durée de 18 mois.

8. Questions diverses :

- Le repas du CCAS aura lieu le 26/04/2025 à la salle des fêtes de la commune.